

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [4]

Artikel: Politique

Autor: Sch / Geinoz-Berset, Béatrice / Beeler, F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276453>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Politique

23 élues au Grand Conseil vaudois

Elles seront 23 à se faire asseoir le 6 avril prochain, soit une de moins qu'en 1978. Je l'avais un peu pressenti (cf FS mars) : Lausanne perdait 5 sièges pour des raisons démographiques, or Lausanne avait élu 12 députées en 1978, soit la moitié des élues du canton ; aujourd'hui, c'est Lausanne, avec ses 9 élues, qui fait reculer de 0,5 % la proportion des élues au législatif cantonal.

Ces élues se répartissent ainsi : 11 socialistes, 6 libérales, 2 radicales, 2 GPE, 1 démocratique et 1 popiste.

Voici les proportions d'élues depuis que nous avons le droit de vote :

Année	Nombre de sièges	Dont femmes	%
1962	197	12	6,09
1966	197	16	8,1
1970	197	22	11,1
1974	200	16	8,8
1978	200	24	12
1982	200	23	11,5

Notons qu'il y a 24 femmes dans les « viennent ensuite » et qu'il y a donc de fortes chances pour que l'une ou l'autre d'entre elles vienne rejoindre les 23 élues.

Nous saluons les députées anciennes et nouvelles :

— à Lausanne : Suzy Cornaz (lib), Christiane Jaquet (POP), France-Line Matile (lib), Jacqueline Maurer (rad), Monique Mischler (s), Marguerite Narbel (lib), Françoise Pitteloud (s), Armine Scherler (s), Raymonde Troyon (s).

— dans l'arrondissement électoral de Grandson : Juliette Cerutti (s).

— Pully : Adeline Jeanneret (s).

— Romanel : Rose-Marie Godi (PDC), Hélène Grand (POP), Marie-Louise Jost (GPE).

— Lavaux : Janine Coderey (lib).

— Morges : Josette Borgeaud (s).

— Ecublens : Lisette Perey (s).

— Nyon : Gabrielle Ethnoz (s).

— Bégnins : Marianne Fritsch (lib), Anne-Lise Monnier (lib).

— La Tour : Janine Juvet (rad).

— Montreux : Marie Madeleine Durgniat (s).

— Yverdon : Marie-Antoinette Martin (s).

Sch

Fribourg : les élections communales

Quelques semaines seulement après les élections cantonales, les Fribourgeoises et les Fribourgeois ont eu à élire leur conseil communal (organe exécutif, dans le canton de Frg) et, dans une douzaine de cas, leur conseil général (législatif), prévu pour les communes de plus de 600 habitants. Sans tenir compte

des communes qui ont dû effectuer une élection complémentaire dont je n'ai pas les résultats, j'ai compté **85 femmes élues**.

En sachant que le nombre des conseillers communaux varie selon le nombre de citoyens de la commune, il me semble tout de même possible de faire une petite statistique pour voir combien de communes ont fait confiance aux femmes.

Districts	Nbre de communes	Nbre de femmes élues	Nbre de comm. ayant élu des femmes
Veveyse	15	2	2
Singine	19	7	6
Sarine	55	23	19*
Lac	39	14	13
Gruyère	39	12	12
Glâne	46	12	11
Broye	46	15	14
Total	259	85	78

* La Sarine est le district dont le centre est la ville de Fribourg.

Quatre communes ont élu deux femmes.

Le tiers des communes a donc élu une (ou deux) femmes. Quand on sait que les femmes représentent plus de 50 % de la population du canton, on se prend à rêver. Dix ans après l'établissement du droit d'éligibilité, quelques mois après l'acceptation de l'égalité des droits... Est-ce que cela prouverait que les femmes, au niveau communal, ne votent pas pour les femmes ? Dans une commune de la périphérie de Fribourg, Givisiez, 4 femmes se présentaient. Aucune n'a été élue. L'explication des spécialistes a été que les voix se sont dispersées sur elles, il aurait fallu que se présente une seule d'entre elles ! Parce qu'on veut bien élire une femme (« il faut le regard d'une femme » ai-je entendu dire ces messieurs) mais deux, c'est déjà trop.

Mais ne nous plaignons pas puisqu'il y a une progression, puisqu'il y a une femme — la première — à l'exécutif de la capitale, Madeleine Duc.

Il reste à souhaiter que les femmes s'engagent dans les nouvelles commissions qui se créent dans chaque commune, et qu'elles présentent, à travers une sérieuse conscientisation de leurs sœurs, les élections de 1986, afin que dans quatre ans on puisse vraiment chanter la victoire des femmes auxquelles chaque commune du canton aura fait confiance.

Béatrice GEINOZ-BERSET

Examen d'entrée au collège (VD)

(dernier chapitre)

Grâce au résultat du procès au Tribunal fédéral (voir notre dernier numéro), le Département de l'instruction publique et des cultes n'a plus le droit d'appliquer un barème différent aux garçons et aux filles lors de l'examen d'entrée au collège secondaire. Les douze fillettes dont les parents avaient recouru ont pu rester dans leur classe secondaire où elles avaient été admises provisoirement. Restait à régler le cas de celles dont les parents n'avaient pas recouru.

Le DIPC vient de faire le compte de celles qui auraient réussi en mai 1981 si on leur avait appliqué le même barème qu'aux garçons : elles sont 170, réparties dans le canton (dont 142 de douze ans et 28 de treize ans). La décision vient d'être prise par le Conseil d'Etat de les laisser entrer sans examen soit en 5e secondaire, soit en 6e secondaire si elles ne veulent pas perdre d'année, mais alors avec l'obligation de rattraper l'allemand. Des cours seront organisés pour ces élèves-là.

Voilà la fin d'une histoire qui aura beaucoup fait couler d'encre.

Sch

Berne francophone Demi-victoire «des boycottteuses»

«La paix du foyer conjugal passe par la bonne conduite du ménage et, comme le dit le dicton, l'amour passe par l'estomac» : ces vieux arguments ont encore servi. Ils ont été brandis par des députés de l'UDC lors du débat que le parlement bernois consacrait aux cours ménagers complémentaires. A l'issue de ce débat, les « boycottteuses » ne décrochent qu'une demi-victoire : elles militent pour un cours ménager mixte et facultatif, mais n'ont obtenu, pour l'heure, que l'abrogation de l'arrêté de 1952 sur l'enseignement complémentaire ménager, arrêté qui confèrerait à cet enseignement un caractère obligatoire.

Le laborieux trait de plume sur cette disposition légale, ramène à la loi un peu plus douce de... 1925. C'est toujours ça de pris. Mais nuance, et nuance de taille : les cours ne deviennent pas pour autant facultatifs pour les jeunes filles, ils le deviennent pour les communes organisatrices. Libre donc à ces dernières de décider le maintien ou la suppression de l'enseignement complémentaire ménager. Cette solution ouvre toute grande la porte à une nouvelle discrimination, entre jeunes filles des villes et des campagnes cette fois : les villages renonceront probablement moins facilement à mettre leur matériel d'enseignement ménager au placard...

F. Beeler

Groupes

AG de l'Union des Femmes de Lausanne

L'Union des Femmes de Lausanne a tenu dernièrement son assemblée générale sous la présidence de Mme Danielle Schlozer, en présence de Mme Vogelsang, présidente de la Fédération vaudoise des Unions de Femmes.

Dans son rapport d'activité, Mme Schlozer évoqua les 9 conférences organisées durant l'année écoulée, en soulignant que ces rencontres mensuelles demeurent ouvertes non seulement à ses membres, mais à toutes les fem-